

**HONORAIRES DE TRANSACTIONS VENTES
TOUTES TAXES COMPRISES**



DE (PRIX DE VENTE)	TOTAL HT	TOTAL TTC
Jusqu'à 19 999 €uros	3 750,00 €	4 500 €
20 000 à 79 999 €uros	5 000,00 €	6 000 €
80 000 à 119 999 €uros	7500,00 €	9 000 €
120 000 à 249 999 €uros	10 000,00 €	12 000 €
250 000 à 299 999 €uros	10 833,33 €	13 000 €
300 000 à 349 999 €uros	11 666,67 €	14 000 €
350 000 à 399 999 €uros	12 500,00 €	15 000 €
400 000 à 449 999 €uros	13 333,33 €	16 000 €
450 000 à 499 999 €uros	14 166,67 €	17 000 €
500 000 à 599 999 €uros	15 000,00 €	18 000 €
A partir de 600 000 €uros	---	3,5 %
PROGRAMME NEUF	3 % du prix de vente	

HONORAIRES DE LOCATION

■ **HABITATION** :

■ HONORAIRES DE LOCATION :

Application de la Loi ALUR : 12 €TTC/m² en zone très tendue (zone A. bis)
 10 € TTC/m² en zone tendue (zone taxe log. vac.)
 8 € TTC/m² pour le reste du territoire
 Etat des lieux : 3 €TTC/m²

Le montant des honoraires payés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui qui est payé par le bailleur.

■ HONORAIRES PROPRIETAIRES : identiques aux honoraires locataires

■ REDACTION AVENANT AU BAIL : 150 € TTC charge locataire

■ **LOCAUX COMMERCIAUX – A LA CHARGE DU PRENEUR** :

- Rédaction des actes : 450 € HT
- Négociation, état des lieux : 10 % HT du loyer HT annuel charges comprises
- Avenant modificatif : 300 € HT

■ **GARAGES – PARKINGS** : Forfait rédaction bail et état des lieux : 150 € TTC Charge Propriétaire
 150 € TTC Charge Locataire